**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse
**Band:** 83 (1938)
**Heft:** 8

**Rubrik:** Chronique française

**Nutzungsbedingungen**
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 13.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

# CHRONIQUE FRANÇAISE

Manifestations militaires. — Mutations dans le haut commandement. — Officiers de réserve et service actif. — La question du retour au service de 3 ans.

Il y a quelques années, M. Baldwin a prononcé une parole historique qui n'a laissé personne indifférent parmi ceux qui réfléchissent en France et en Allemagne. Cette parole, c'est : « Notre frontière est sur le Rhin ».

Il y a une autre parole historique que personne n'a encore prononcée, mais à laquelle beaucoup ont pensé durant la visite des souverains britanniques en France. Elle pourrait s'écrire ainsi : « L'armée de l'Angleterre est, dès le temps de paix, entre Paris et la ligne Maginot ».

C'est donc sa bonne armée française que le roi George est venu passer en revue à Paris et à Versailles : son armée qui n'a pas besoin de sergents recruteurs pour être au complet. Il suffit, pour en augmenter l'effectif, de faire jouer cette conscription qui, depuis la loi de 1798, pèse si lourdement sur la France. Bien que les atténuations qui l'adoucissaient à l'origine aient peu à peu disparu, et qu'elle s'applique à l'ensemble de la population mâle avec une rigueur que ne connaît aucun autre pays — même l'Allemagne hitlérienne, — elle est entrée dans les mœurs, et personne de sérieux ne songerait à la supprimer. Elle constitue d'ailleurs la plus sûre garantie de la paix européenne.

N'ayant assisté personnellement à aucune des trois revues qui se sont succédé en moins d'une semaine dans le gouvernement militaire de Paris, je n'en parlerai pas aux lecteurs de la *Revue militaire suisse*. Au surplus, ce n'est pas sur un défilé qu'on peut juger une armée, et surtout l'armée française.

Elle est en train de subir de profondes transformations dans l'ordre de l'armement. Nous n'en parlerons pas aujourd'hui sauf pour dire qu'elles ont été en bonne partie et pour ce qui touche l'infanterie, l'œuvre du général Dufieux, son inspecteur général, bien connu dans l'armée suisse, et qui vient de terminer sa magni-

fique carrière militaire, entouré du respect, de l'estime et des regrets de tous ceux qui l'ont vu à l'œuvre. Il n'est pas encore remplacé et sa succession sera difficile à assurer.

* * *

Plusieurs postes viennent d'être repourvus dans le haut commandement. Certaines désignations semblent être dues à des influences politiques. Nous nous abstiendrons d'en parler. D'autres intéressent la Suisse puisqu'il s'agit des commandements des deux régions-frontières. La 7e (chef-lieu Besançon) vient de voir arriver le général Prioux. C'est un cavalier, breveté d'état-major, qui a servi en Afrique, et qui a exercé dernièrement les fonctions de directeur de la cavalerie au ministère de la guerre. Rappelons ici qu'il faut, dans la nomenclature militaire française, distinguer soigneusement l'inspecteur général d'une arme et le directeur de cette arme. Le premier est un très gros personnage, généralement (pas toujours cependant) membre du conseil supérieur de la guerre et chargé, comme son nom l'indique, de l'inspection de toute l'arme en ce qui concerne son instruction et son entraînement. Le directeur, qui bien souvent n'est qu'un simple brigadier, est chargé d'administrer l'arme ; il a surtout à s'occuper des mutations, affectations, etc., mais joue aussi un rôle — qui, avec certains directeurs d'arme, est devenu fort important, — en matière d'avancement.

Durant la direction du général Prioux, la cavalerie a accentué sa transformation en arme mécanique La suppression de très nombreux régiments à cheval a écarté de l'avancement beaucoup d'officiers de très réelle valeur, et qui avaient notamment affirmé leur capacité dans les campagnes coloniales où la cavalerie à cheval a gardé plus d'importance que jamais. Quoi qu'il en soit, voilà un cavalier à la tête d'une région surtout montagneuse, où il n'y a guère de cavalerie, mais qui contient ce camp du Valdahon où viennent tour à tour manœuvrer nombre de divisions d'infanterie et où, sauf erreur, une importante délégation d'officiers suisses était venue assister à des tirs d'artillerie de campagne.

Au poste de gouverneur de Lyon et de commandant de la 14e région vient d'être appelé, au contraire, un chef bien connu dans l'infanterie et en particulier aux chasseurs alpins — et qui n'est pas non plus étranger à la Suisse avec laquelle il a, je crois, de lointaines attaches de famille ; il a d'ailleurs assisté aux manœuvres de la 3e division en 1934 : c'est le général Touchon.

C'est non seulement un spécialiste de l'infanterie, mais un spécialiste des Alpes. C'est donc, vu les circonstances actuelles,

*the right man in the right place.* Il a débuté avant la guerre aux chasseurs de Grenoble, où il s'est fait tout de suite une réputation très justifiée d'alpiniste. Pendant la guerre, il a commandé avec un succès invariable, plusieurs bataillons de *diables bleus* et s'est signalé en particulier à l'Hartmann, où il a dirigé une attaque, du brancard où le couchait une blessure grave. Tempérament de chef et de soldat, il s'est fait connaître, non seulement par l'énergie de son commandement, mais par la fertilité de son esprit plein de ressources et toujours tendu vers la destruction de l'ennemi. Il a déjà sa légende.

Après la guerre, il a professé, dans le sens le plus pratique, la tactique d'infanterie à l'Ecole supérieure de guerre. Il a dirigé l'école de tactique appliquée de Versailles ; il avait commandé le 159e de Briançon, régiment alpin entre tous — et, pour prendre les fonctions de gouverneur de Lyon, il a quitté le commandement de la fameuse 42e division, stationnée à Verdun avant la guerre et à Metz depuis la victoire. C'est donc un personnage de premier plan. Il reprendra certainement la tradition des grands entraîneurs d'hommes que furent certains gouverneurs de Lyon, à commencer par le maréchal de Castellane, à continuer par tant de chefs éminents, le baron Berge, le vrai créateur de l'armée des Alpes, le « père » Zédé, qui cachait volontairement, sous des dehors de vieux soldat du second Empire et sous une barbe hirsute, une profonde connaissance de l'histoire et de la géographie militaire et qui a laissé des mémoires du plus haut intérêt dont la publication n'a été, par malheur, que partielle ; enfin le général de Lacroix, gentilhomme de haute mine et manœuvrier expert, qui n'est pas non plus resté un inconnu en Suisse.

* * *

Suivant un vieux proverbe militaire : « Les troupes manœuvrent comme elles sont commandées » ; mais aussi comme elles sont encadrées et composées. Nous touchons là à deux problèmes particulièrement ardus à résoudre en cette période si angoissante.

Au cours de son premier ministère, M. Daladier, qui est fort influençable, avait pris le parti de faire des économies, non seulement sur le dos des chevaux, dont il réduisit outre mesure l'effectif, mais sur celui des officiers de l'armée active, qui n'avait cependant rien d'excessif, vu les tâches multiples et toujours plus variées dont ils sont chargés. Il décréta d'en renvoyer 5000, ce qui était pour l'armée un affaiblissement dangereux. Cette liquidation se fit dans des conditions pénibles et plus ou moins légales. On ne trouva guère que 300 indésirables, inaptes physiquement ou

incapables, qui furent mis à la retraite d'office. Plus de 2000 furent éliminés par persuasion, bon gré mal gré. La plupart avaient fait largement leur devoir durant la grande guerre et avaient une expérience du feu dont il y aurait eu tout avantage à ne pas se priver. L'hécatombe ne fut pas complète, ou pour mieux dire, elle fut arrêtée environ à mi-chemin grâce à la salutaire intervention du maréchal Pétain, qui n'hésite jamais à sortir de son silence lorsque les intérêts supérieurs de l'armée et du pays sont en jeu.

Néanmoins, bien des vides avaient été créés et on s'aperçut, après coup, qu'au lieu de diminuer les cadres permanents, il fallait les renforcer. Comment faire ? Augmenter outre mesure le nombre des admissions aux grandes écoles était fatalement abaisser le niveau. Donner plus d'épaulettes de sous-lieutenant aux sous-officiers de carrière (adjudant-chef et adjudant promus directement après 10 ans de service) était bien scabreux aussi. Les officiers de cette origine sont en général fort appréciés, soit dans les emplois de comptables, soit dans le rang, car ils ont beaucoup de « métier », mais le nombre de ceux qui sont vraiment à leur place dans un corps d'officiers est forcément limité.

On eut alors recours à un procédé qui n'a rien de légal, en temps de paix, qui n'est à vrai dire qu'un expédient et dont on est en train de faire un mode régulier de recrutement : c'est l'admission au service actif des officiers de réserve.

Depuis quelques années, un contingent d'officiers de réserve fixé chaque année par le ministre, contingent dont l'importance numérique va toujours croissant, est autorisé à prolonger son service légal ou même à rentrer dans l'armée après avoir tâté de la vie civile. Les officiers de réserve, lieutenants ou sous-lieutenants candidats, doivent être acceptés par le conseil de régiment — juridiction qui jusqu'ici ne statuait que pour les réengagements des sous-officiers ; la durée du stage est sauf erreur d'un an, mais peut être prolongée par autorisations successives jusqu'à huit ans au total. A l'expiration, les officiers de réserve stagiaires sont rendus à la vie civile, ou bien, après examen, ils peuvent être admis à l'école de Saint-Maixent d'où ils sortiront titularisés dans l'armée active.

La mesure présente des avantages et des inconvénients. Avantages privés : beaucoup de jeunes gens, ayant même des diplômes civils assez appréciés, ne trouvent pas à se *caser*, vu la crise, et sont bien contents de trouver un emploi où la rétribution mensuelle arrive à coup sûr. C'est l'origine de bien des vocations militaires imprévues.

Avantages militaires : il n'est pas mauvais que l'armée ouvre ses portes à des hommes de formation initiale autre qu'une for-

mation exclusivement militaire : professeurs, ingénieurs etc. C'est « le sang nouveau ». La valeur technique de ces néophytes compense ce qui peut leur manquer en fait d'esprit guerrier, de discipline, d'abnégation librement acceptée, de tradition, de « cocarde ». Nous avons vu ainsi rester dans l'armée, après la guerre, d'anciens élèves de l'école normale supérieure, licenciés ou même agrégés de l'université, qui lui ont apporté un précieux appoint intellectuel.

Mais ce ne sont là que des cas d'exception, justifiés par les remarquables qualités personnelles des nouveaux venus. Quelques admissions de cette nature seront toujours profitables au corps d'officiers. Mais quand il s'agit de plusieurs centaines de stagiaires, chaque année, de véritables promotions numériquement égales à celles de St-Cyr ou à peu près (360 admissions dans l'infanterie métropolitaine à la dernière fournée), alors l'opération change de signe. Beaucoup des admis sont — il faut bien le dire — des ratés de la vie civile. Ils n'ont pas eu les qualités nécessaires pour *faire leur trou ;* trouveront-ils, par la grâce de l'uniforme, l'énergie et la persévérance qui leur ont fait défaut dans leurs premiers essais — et qui sont plus nécessaires dans le métier militaire que dans tout autre ? Beaucoup de ces jeunes gens se sont mariés précocement. Une fois admis, l'armée, qui est bonne mère, hésitera à les remettre sur le pavé, même en cas d'insuffisance professionnelle. Et bon gré mal gré, en vertu de la superstition des droits acquis, elle se montrera comme dans les années qui ont suivi immédiatement la guerre, beaucoup trop coulante en matière de titularisation.

Le corps d'officiers se verra ainsi augmenté, sinon vraiment renforcé, d'éléments hétérogènes. « La première qualité pour un militaire, nous disait notre lieutenant-instructeur à notre arrivée à St-Cyr, c'est l'esprit militaire ». Or, prendre le *métier* comme un pis-aller et non pas comme une vocation, ce n'est pas faire preuve d'esprit militaire et l'esprit militaire, dans ces conditions-là, ne se prendra qu'à la longue, si jamais il doit se prendre.

En réalité, le corps des officiers de carrière va se voir submergé et d'aucuns pensent à une arrière-pensée démagogique dans la mesure prise par M. Daladier. Ils auraient préféré le retour à l'activité des officiers de carrière qui sont partis volontairement lors de la mise en vigueur de la loi sur le dégagement des cadres. Mais on ne réadmet d'officiers de cette catégorie que s'ils ont moins de 40 ans... On pourrait, on devrait, comme en Allemagne, se montrer plus large pour des hommes ayant une solide expérience du feu, et dont certains n'ont quitté l'uniforme que par coup de tête. On pourrait enfin élargir très modérément, mais plusieurs années de suite, le nombre des entrées aux grandes

écoles (St-Cyr, Polytechnique) et des sous-officiers admis aux écoles d'armes (St-Maixent, Saumur, Poitiers) ou promus directement. C'est le procédé le plus sûr, mais c'est aussi le plus lent, et il n'est pas douteux que le temps presse. Si l'armée française doit subir d'ici peu l'épreuve d'une nouvelle guerre, il faut que son cadre permanent soit au complet et de toute solidité. Le chiffre des officiers de carrière ne représente plus qu'un *dixième* du chiffre total des officiers mobilisés. Or, transformer en officier de l'active le jeune homme qui a « étalé » tant bien que mal les épreuves en somme assez douces imposées aux officiers de complément, c'est un leurre, et d'ailleurs, au total, cela ne donne pas un officier de plus. Si l' « impétrant » compte dans l'active, il ne compte plus dans les réserves.

Lorsqu'on étudie minutieusement les causes de certaines défaillances en 1914, que ce soit dans l'armée française ou ailleurs — notamment dans l'armée belge — on en arrive bien souvent à constater qu'elles sont dues à l'insuffisance de l'encadrement subalterne.

Dans les angoissantes circonstances actuelles, rien n'est plus délicat que la question des cadres, de ces cadres qui demain peut-être devront mener au feu — un feu plus terrible encore que celui dont furent baptisées nos divisions de réserve en 1914 — des unités de formation dont beaucoup n'ont jamais été réunies en temps de paix et qui recevront ce baptême quelques heures après leur naissance.

* * *

Nous ne faisons pas ici de politique ni de prophéties, mais il n'est cependant pas douteux que 1938 rappelle beaucoup 1913. En 1913 la France n'a pas hésité à revenir au service de trois ans, et bien lui en a pris. Mes lecteurs le savent aussi bien que moi.

Il est assez étrange de constater dans plusieurs pays où l'armée tendait à la milice, où le service actif était peu à peu abrégé, qu'on revient à un service plus long sous l'influence des nécessités du moment : besoins de l'encadrement, renforcement de la couverture, complication croissante de l'armement.

La question du service de trois ans se pose aujourd'hui en France comme il y a 25 ans. Certains spécialistes bien connus en Suisse (le colonel Grasset par exemple) n'ont pas hésité à la poser, et il ne faudrait pas être surpris de voir une campagne de presse et de conférences en saisir le grand public et demander à la nation ce sacrifice nécessaire, pour lui en épargner de bien plus durs encore.

Général X.